



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 34983

Texte de la question

M. Alain Néri attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le projet de réforme du lycée, et en particulier des sciences économiques et sociales (SES). En effet, des associations proches des milieux patronaux critiquent régulièrement le contenu de l'enseignement proposé et des manuels mis à disposition des enseignants et des élèves, alors que les SES sont une matière qui contribue à la formation des citoyens de par les contenus enseignés et les méthodes mises en oeuvre pendant les cours. Par ailleurs, la filière ES offre de nombreux débouchés post bac et ses effectifs ne cessent d'augmenter. Enfin, pour els enseignants, la concertation apparaît bien trop rapide pour élaborer une réforme globale et de fond. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser, d'une part les intentions du Gouvernement au sujet l'enseignement des SES au lycée, d'autre part si un débat de fond sur ce projet de réforme aura lieu avec l'ensemble des équipes éducatives concernées et au bénéfice des futurs citoyens que sont les lycéens d'aujourd'hui.

Texte de la réponse

Le contenu de l'enseignement des sciences économiques et sociales a fait l'objet d'un travail d'analyse entrepris par une commission présidée par Roger Guesnerie, professeur au Collège de France, de février à juin 2008. Cette commission, conformément à la demande du ministre de l'éducation nationale, avait une mission d'audit des programmes et des manuels de sciences économiques et sociales du lycée. Le ministre demandait en particulier à la commission de s'assurer du respect de la pluralité des courants de pensée constitutifs du domaine des sciences économiques et sociales ainsi que de la qualité des supports pédagogiques utilisés. La commission devait, par ailleurs, réfléchir à la pertinence et la cohérence des programmes au regard des exigences de formation de citoyens éclairés et de préparation à des études supérieures. Cette commission était invitée à faire toutes les propositions utiles pour améliorer la qualité de ces programmes. D'ores et déjà, des recommandations de la commission ont été prises en compte lors de la mise en oeuvre de la réforme des lycées. Ainsi est-il prévu d'intégrer les sciences économiques et sociales, dès la classe de seconde, au sein d'un groupe de disciplines dénommées « sciences de la société » dont l'enseignement sera modulaire. Les élèves qui le souhaitent pourront ainsi suivre un enseignement de SES de 3 heures par semaine, pendant un ou deux semestres (l'horaire actuel étant de 2 h 30 min, en enseignement optionnel). Un groupe d'experts est mis en place par la direction générale de l'enseignement scolaire pour travailler à l'élaboration des nouveaux programmes de la classe de seconde.

Données clés

Auteur : [M. Alain Néri](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34983

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 novembre 2008, page 9683

Réponse publiée le : 9 décembre 2008, page 10704